

*L'ajournement*

Qu'en sera-t-il cette année? En faisant l'éloge du programme, le ministre suscite toutes sortes d'espoirs qui sont amèrement déçus par la suite. Cette année, avec \$100,000, seulement trois projets seront approuvés et quelque 12 à 15 emplois créés. Il restera donc plus de 1,800 personnes sans emploi. C'est là un résultat on ne peut plus déroutant.

• (1805)

Comparativement à l'année dernière nous aurions dû recevoir \$600,000, ou au moins \$500,000. Le nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration, par sa façon de procéder, fait un affront aux chômeurs et aux localités qui présenteront des demandes. Ce programme est un vrai canular.

Si c'est tout ce que le ministre entend faire dans son portefeuille de l'Emploi et de l'Immigration, il ne lui reste qu'à démissionner. De toute évidence le ministre n'a jamais tenu une liste de paye ni n'a été en affaires. Il ne comprend pas du tout le monde extérieur. Peut-être devrait-il nous quitter et retourner sur les bancs de l'université pour apprendre comment établir une formule sensée qui sera équitable et permettra d'accroître les subventions au fur et à mesure que le taux de chômage augmente.

[Français]

**M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, concernant la première question du député de Bow River (M. Taylor), je veux lui dire qu'en 1982-1983 les crédits alloués aux Projets de développement communautaire du Canada de l'ordre de 172.5 millions de dollars ont été répartis comme il suit: premièrement, toutes les circonscriptions ont reçu l'allocation de base de 200,000 dollars. Deuxièmement, les circonscriptions dont le taux de main-d'œuvre excédentaire moyen sur quatre ans était d'au moins 12 p. 100 ont reçu des fonds au titre de la création d'emplois, et il en a été ainsi pour 33 circonscriptions. Troisièmement, les circonscriptions dont le taux de main-d'œuvre excédentaire moyen par mois pour la période allant d'octobre 1981 à mars 1982 était de 5 p. 100 ou plus ont reçu une partie des fonds restants en fonction du changement survenu dans le nombre de travailleurs excédentaires pour la période de six mois se terminant en mars 1981 par rapport à la période correspondante en 1982.

En vertu des programmes de développement communautaire du Canada, Bow River a reçu l'allocation de base de 200,000 dollars. Elle n'était pas admissible au crédit de création d'emplois puisque le taux de main-d'œuvre excédentaire moyen pour quatre ans était de 1 p. 100. Elle n'avait pas droit non plus à une part additionnelle de l'allocation puisque le taux de main-d'œuvre excédentaire moyen par mois s'établissait à 1.4 p. 100. Le changement dans la main-d'œuvre excédentaire de Bow River représentait 236 personnes.

Cette année, les fonds affectés aux programmes Canada au travail et CLÉ ont été répartis comme il suit: toutes les circonscriptions ont reçu l'allocation de base de 100,000 dollars. Deuxièmement, les circonscriptions dont le taux de main-d'œuvre excédentaire moyen sur quatre ans était au moins 12 p. 100 étaient admissibles à des fonds du programme CLÉ. Il en était ainsi pour 37 circonscriptions. Troisièmement, le reste des fonds a été réparti entre les circonscriptions proportionnellement à la partie du taux de main-d'œuvre excédentaire au-

delà de 8 p. 100 de la population active. Aux termes des programmes de Canada au travail et CLÉ, Bow River a là encore reçu l'allocation de base, soit 100,000 dollars. Elle n'était pas admissible aux fonds du programme CLÉ puisque son taux de main-d'œuvre excédentaire moyen pour quatre ans était de 1.7 p. 100. Même si la main-d'œuvre excédentaire s'est établie à 1,893 personnes, la circonscription n'a pas reçu une part additionnelle de l'allocation parce que son taux de main-d'œuvre excédentaire moyen par mois se chiffrait à 3.5 p. 100. L'écart entre les montants versés à Bow River était donc attribuable au fait que l'allocation de base est tombée de 200,000 à 100,000 dollars cette année. Cette diminution résulte de deux facteurs: premièrement, les fonds alloués à Canada au travail n'étaient que de 109.8 millions de dollars. Deuxièmement, comme la main-d'œuvre excédentaire avait augmenté l'an dernier en raison de la situation économique, il a fallu mettre des crédits plus considérables à la disposition de toutes les circonscriptions. En conséquence, cela explique le chiffre de \$100,000 pour la circonscription de Bow River. Il s'agit donc de savoir si c'était la même formule appliquée pour les circonscriptions représentées par des députés libéraux. La réponse à cette question-là, c'est que l'affectation de toutes les circonscriptions est déterminée de la même manière, c'est-à-dire la manière de base des \$100,000 pour tout le monde et selon la main-d'œuvre excédentaire il y avait des sommes d'argent qui étaient allouées sur d'autres programmes tel que le programme CLÉ. C'est ainsi que nous avons alloué cette somme à la circonscription de Bow River.

LES PÉNITENCIERS—LA DÉCISION DE METTRE FIN AU PROGRAMME D'ÉDUCATION OFFERT PAR L'UNIVERSITÉ LAVAL AU PÉNITENCIER DE LAVAL

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai posé une question au solliciteur général concernant l'excellent programme d'éducation postsecondaire offert par l'Université Laval au pénitencier de Laval à Québec. En me répondant, le solliciteur général a mentionné que le programme de M. Mario Ferland, le directeur du programme BAGIL qui a été conçu à Laval et qui a été offert à plusieurs détenus, n'a pas obtenu beaucoup de succès au cours des trois ans de son application.

Monsieur le Président, je trouve cette conclusion très curieuse étant donné que le ministre a aussi écrit une lettre à M. Ferland le 14 septembre de cette année, et qui se lit comme il suit. Il dit:

Je vous remercie très chaleureusement de vos efforts à développer BAGIL à l'établissement Laval. Je suis conscient qu'il est, grâce à ces efforts, un programme de qualité et qu'il a bénéficié aux détenus qui s'y sont inscrits.

• (1810)

Monsieur le Président, il y a évidemment une grande contradiction entre ce qu'a dit le solliciteur général ici à la Chambre vendredi dernier et les mots du solliciteur général dans sa lettre à M. Ferland il y a un mois, là où il a décrit le programme comme étant un programme de qualité. On doit donc se demander comment il se fait que le ministre a pris cette décision de mettre fin au programme offert par l'Université Laval. Je veux maintenant citer une lettre écrite par M. Ferland au solliciteur général: